



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@orange.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 Février 2022

Le 11 février 2022, à 18 heures, le Conseil Municipal, après convocation légale, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Catherine Ferrière, Maire.

Etaient présents : Catherine Ferrière, Thierry Lattard, Frédéric Faure, Matthieu Bournonville, Fabienne Guessab, Didier Hingre.

Absents représentés:

Samuel Burnet, procuration donnée à Didier Hingre

Patricia de Magondeaux, procuration donnée à Frédéric Faure

Pascale Rossler, procuration donnée à Thierry Lattard

Absents excusés : Olivier Lafon, Hélène Ruffenach,

Secrétaire de séance : Matthieu Bournonville

Le conseil est ouvert à 18h05

1. Délibération concernant les statuts du SIRP et les compétences légales des communes

Le maire rappelle l'historique du SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique).

Celui auquel nous adhérons, est composé de 5 communes : Brouzet les Alès et Les Plans, faisant partie d'Alès Agglo, Navacelles et Allègre, de la CC « de Cèze Cévennes » et Bouquet de la CCPU.

Jusqu' à fin 2021, Alès Agglo avait la compétence scolaire. À cette date elle a rendu cette compétence aux communes ainsi que la compétence « restauration scolaire ».

Le 13 décembre 2021, le conseil syndical du SIRP a pris une délibération pour intégrer en leur nom propre les communes de Brouzet les Alès et des Plans.

Pour la légalité de cette procédure, nous devons donc prendre une délibération :

« Le conseil municipal décide d'accepter l'intégration des communes de Brouzet les Alès et des Plans au sein du SIRP »

Vote à l'unanimité : 9 voix pour

2. Délibération de délégation pour l'instruction des Déclarations Préalables à une élue : Fabienne Guessab

Depuis janvier 2020 où notre commune est rattachée à la CCPU, nous bénéficions du service urbanisme de celle-ci. Les permis de construire sont depuis instruits par ce service.

Afin de simplifier les procédures, nous gardons l'instruction des DP : Déclaration Préalable de travaux ainsi que les réponses aux demandes de CU.

Pour rappel des procédures, le 2° adjoint, Frédéric Faure suit toutes les demandes d'urbanisme en lien avec la secrétaire de mairie qui reçoit et gère les demandes et qui traite les documents. Elle l'informe de toutes les demandes et du suivi des dossiers.

À l'issue de l'instruction, les arrêtés de permis de construire sont signés par le maire

Fabienne Guessab ayant coordonné la finalisation du PLU lors du précédent mandat en tant que 1° adjointe est compétente, pour instruire les DP. Elle informe et consulte Frédéric Faure qui signe les DP.

Nous devons reprendre une délibération pour donner délégation à Fabienne Guessab pour cette fonction.

Libellé de la délibération : « le conseil municipal accepte que le maire donne délégation à Fabienne Guessab pour l'instruction des DP ».

Vote à l'unanimité : 9 voix pour

3. Délibération de délégation de signature au service de l'urbanisme

D'autre part, concernant la convention de l'instruction des autorisations d'urbanisme, la CCPU nous demande de prendre un avenant n°1 à la convention signée en 2020.

Les délais d'instruction étant contraint dans le temps, c'est dorénavant le service instructeur de la CCPU qui se chargera de la demande des pièces complémentaires.

Délibération : « Le conseil municipal approuve l'avenant de la convention comprenant les missions de chaque signataire, Autorise le maire à signer l'avenant à la convention. Délègue la signature des demandes de pièces complémentaires et de majoration de délai à la CCPU. Charge le maire de toutes les démarches administratives nécessaires à l'application de la présente délibération »

Vote à l'unanimité : 9 voix pour

Les membres du conseil municipal expriment le souhait que le service intrageo mis en place par la CCPU intègre le PLU de Bouquet dans le fond de plan, ainsi que le réseau d'eau.

4. Demandes de subventions

- **De l'APE (Association des parents d'élèves)**

Le nouveau bureau de l'APE nous a adressé un courrier en fin d'année pour demander une subvention à la commune.

« L'association a pour but d'organiser et de maintenir des activités extra-scolaires pour les enfants »

Lors des précédents mandats, la commune allouait sur demande une somme forfaitaire (280 € en 2014)

Après discussion, les membres du conseil municipal décident d'allouer une somme au prorata du nombre d'habitants : 1,50 €/ha x 176 soit 264 € en 2022

Vote à l'unanimité : 9 voix pour

- **Des Resto du cœur**

Jusqu'en 2019, nous donnions à l'association des restos du cœur 1€/habitant soit 176 €/an.

Après discussion, nous décidons de donner 1,20 € par habitant pour 2022 soit : 1,20/ha x 176 soit 211€

Lors du vote du budget, nous reverrons, l'attribution des subventions : Aux associations de la commune, à l'APE et aux associations à caractère humanitaire.

Vote à l'unanimité : 9 voix pour

5. Information concernant le recrutement d'une femme de ménage

Le maire informe le conseil qu'une femme de ménage, Madame Rachel Simonnet, a été recrutée au 1^{er} février 2022, pour 3h/ semaine, en qualité de contractuelle au grade d'adjoint technique, catégorie C sur la base de l'indice brut 371, indice majoré 343.

6. Information sur l'affouage

Thierry Lattard rappelle que la coupe prévue sera mise en affouage en mars.

Les garants seront : Pierre Bordron, Didier Hingre et Serge Perlès

Les parcelles étant plus fournies en bois, le prix de chacune est fixé à 100 €.

Chaque foyer peut bénéficier d'une parcelle.

Seuls les résidents de Bouquet peuvent en bénéficier.

7. Questions et informations diverses

- Les travaux de climatisation au Temple ont été réalisés en ce début février grâce à la subvention de l'État dans le cadre de « France Relance » pour favoriser les économies d'énergie.
- À propos des dégâts dans la tour du Castellans : notre assurance Groupama prend en charge les frais de restauration, avec une vétusté de 10%.
- « Projet Life, Terra Musiva » : c'est Fabienne Guessab qui nous représentera auprès du porteur de projet : le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon.
- Bouquet, La Capelle Masmolène et Sanilhac-Sagriès bénéficieront d'un soutien logistique et financier pour la préservation du milieu naturel et l'aide à des agriculteurs aux pratiques régénératrices du milieu.
- Réunion des maires sur le PETR avec la reprise du projet de PNR
- CCPU : le projet de construction d'une piscine, à l'usage prioritaire des scolaires et ouverte à tous, a été voté au conseil communautaire du 7 février 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 19h12



Le Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to read "Catherine Ferrière".

Catherine FERRIERE